

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-79 du 19 Avril 1993

Portant nomination des Commissaires
aux comptes de la Société d'Etudes
Régionales d'Habitat et d'Aménagement
Urbain. Société d'Economie-Mixte
(SERHAU-SEM).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU les Procès Verbaux des Assemblées Générales Constitutives de la SERHAU-SEM des Samedi 27 Mars et 3 Avril 1993 ;
- SUR Proposition conjointe du Ministre des Finances, du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique, du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, du Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 Avril 1993.

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés Commissaires aux comptes auprès de la Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain, (SERHAU-SEM), Messieurs POGNON Pierre, Administrateur en gestion des entreprises et MIGAN Christian, Expert Comptable.

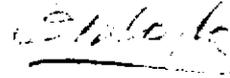
.../...

Article 2.- Les Commissaires aux comptes ainsi nommés sont tenus d'adresser leur rapport général annuel directement et simultanément au Conseil d'Administration de la SERHAU-SEM, au Ministre Chargé de l'Urbanisme et au Ministre Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Avril 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



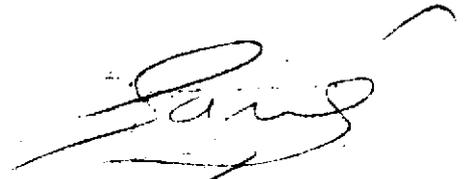
Yves D. YEHOUESSI

Le Ministre Chargé des Relations
avec le Parlement, Porte-Parole
du Gouvernement,



Marius FRANCISCO

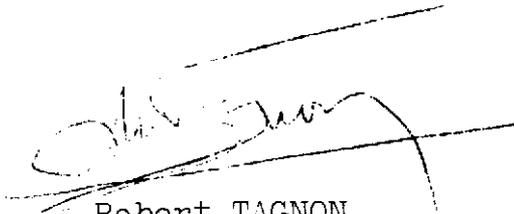
Le Ministre de l'Environnement
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Eustache SARRE

.../...

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MJL 4 MF 4 MRP 4 MEHU 4
MPRE 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-
DLC 3 UNB-FASJEP-ENA 3 DCCT-GCONB-CSM 3 JORB 1.-